

Deux Neuchâtelois pour sauver le français en Suisse alémanique

Les parlementaires fédéraux Baptiste Hurni et Damien Cottier réclament une loi rendant obligatoire, dans tous les cantons de Suisse, l'enseignement d'une deuxième langue nationale dès l'école primaire.

PAR VIRGINIE GIROUD

En travers de la gorge. La suppression du français à l'école primaire, votée par le parlement cantonal zurichois le 1er septembre, passe mal. Elle est vue comme un véritable affront par de nombreux Romands de tous bords politiques. A Berne, le conseiller aux Etats socialiste Baptiste Hurni parle d'une «attaque fondamentale contre la langue de Molière en Suisse alémanique».



«Quand on s'exprime en français, certains élus ne nous écoutent pas!»

BAPTISTE HURNI
CONSEILLER AUX ETATS NEUCHÂTELOIS



Le canton de Zurich a pris la décision de repousser l'apprentissage du français à l'école secondaire, bien plus tard que celui de l'anglais. KEYSTONE

Le conseiller national PLR Damien Cottier se dit inquiet pour le «vivre-ensemble» et la cohésion nationale.

Les deux parlementaires neuchâtelois réclament que la Confédération agisse rapidement pour rappeler les régions linguistiques à leurs devoirs, avant que d'autres cantons ne reportent l'apprentissage du français à l'école secondaire.

Bonne entente «menacée»

Lundi 15 septembre, chacun dans leur hémicycle respectif, ils actionneront deux leviers différents visant le même but: faire voter une loi fédérale ren-

dant obligatoire, dans tous les cantons de Suisse, l'enseignement d'une deuxième langue nationale dès l'école primaire. «En décidant de repousser aux calendes grecques l'apprentissage du français à l'école, certains cantons alémaniques menacent la bonne entente entre régions linguistiques», regrette Baptiste Hurni.

«Mettre fin à un danger»

Avant Zurich, les cantons d'Uri et les deux Appenzell ont déjà aboli le français en primaire,

notamment au profit de l'anglais.

Le conseiller aux Etats déposera une motion demandant au Conseil fédéral de faire usage de sa «compétence subsidiaire» pour «mettre fin à ce danger grave» pour l'identité du pays. En Suisse, l'éducation est de la compétence des cantons. Mais les questions de cohésion nationale sont de la compétence de la Confédération.

Celle-ci peut donc intervenir en cas de tensions entre les régions ou les cantons.

La conseillère fédérale Elisabeth Baume-Schneider avait souligné début septembre à quel point le problème de la suppression du français en primaire était sérieux.

Débattre «avec franchise»

«Il faut arrêter de tourner autour du pot», réagit Baptiste Hurni. «Le Parlement doit débattre de cette question avec franchise.»

Le sénateur constate déjà le recul du français au sein de l'administration fédérale et du

Parlement. «Quand on s'exprime en français, certains élus ne nous écoutent pas!» Baptiste Hurni souligne que la Suisse romande a initié un mouvement inverse à l'école: les élèves apprennent l'allemand toujours plus tôt.

«Il faut éviter que la Suisse évolue comme la Belgique, où les tensions sont importantes entre communautés linguistiques.»

Sa motion sera traitée en décembre par le Conseil des Etats.

Le conseiller national Damien Cottier utilisera une autre voie, celle de l'initiative parlementaire, pour tenter de bloquer la tendance alémanique rapidement. Son texte propose au Parlement de modifier la loi fédérale sur les langues nationales en y inscrivant le point suivant: «Au moins une langue nationale doit être enseignée comme langue étrangère au cours de la scolarité obligatoire de degré primaire.»

Le libéral-radical rappelle un principe de base de la Constitution suisse, à l'article 70: «La Confédération et les Cantons encouragent la compréhension et les échanges entre les communautés linguistiques.»

Compromis remis en question

Pour mettre en œuvre ce principe, le concordat intercantonal Harmos prévoit que la deuxième langue nationale et l'anglais soient introduits lors de la scolarité obligatoire, au plus tard en 5e année pour l'une et en 7e année pour l'autre. «Ce compromis est remis en question», déplore Damien Cottier. «Les Cantons ont des compétences en matière d'éducation, mais ils ne peuvent pas faire ce qu'ils veulent», selon lui. «Ils ne peuvent pas porter atteinte à l'objectif constitutionnel qui vise à assurer la cohésion nationale et l'entente confédérale. C'est pourquoi le Parlement doit se saisir de la question.»

Damien Cottier espère que le débat au National aura lieu dans les six prochains mois, et en commission déjà avant.

Quatre loups pourront être tirés dans la vallée

LA BRÉVINE L'Etat de Neuchâtel et l'Office fédéral de l'environnement autorisent la régulation partielle de la meute de loups des Montagnes neuchâteloises.

C'était dans l'air: après les sept attaques récentes contre des bovins – qui ont causé la mort de six génisses et d'un veau et blessé cinq génisses –, l'Etat de Neuchâtel a obtenu de l'Office fédéral de l'environnement (Ofev) le droit de réguler partiellement la meute de la vallée de La Brévine. Ces prédatons sur bovins «constituent un dommage important au sens de la législation fédérale sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages», indique le Canton, pour légitimer sa décision.

La demande de régulation a été adressée début septembre et l'Ofev y a répondu ce mercredi. Selon l'office, «les conditions sont remplies pour une régulation partielle».

Valable immédiatement

Ainsi, ce sont quatre des six louveteaux nés cette année qui pourront être tirés. «La décision de tir est valable immédiatement. Elle sera publiée dans la prochaine édition de la Feuille officielle.» Le Canton suit aussi un autre loup, qui

circule en marge des deux meutes connues du canton. Déjà visé par une autorisation de tir ce printemps dans les cantons de Vaud et de Neuchâtel, «le mâle isolé M121 poursuit ses importants dommages aux animaux de rente».

«Si les analyses génétiques en cours devaient confirmer que le loup M121 est bien l'auteur des récentes attaques constatées en dehors du territoire des meutes ou à leur marge, une nouvelle autorisation de tir sera délivrée», avertit le Canton. MAH

YVERDON

Lit médicalisé installé au marché

Un lit médicalisé sera installé au marché d'Yverdon par Palliative Vaud, mardi. Le but: initier le public à l'accompagnement de fin de vie. Une manière de faire connaître les cours de «derniers secours» que l'association délivre dans le canton de Vaud. Inspirés des premiers secours mais appliqués à la fin de vie, ils visent à apprendre les gestes et attitudes permettant d'apaiser physiquement et émotionnellement. L'initiation aux «derniers secours» aura lieu mardi 16 septembre, de 8h à 12h, au marché d'Yverdon-les-Bains, Promenade Auguste-Fallet. CWU

PUBLICITÉ

«Supprimer la valeur locative, c'est enfin reconnaître que posséder son logement n'est pas un privilège à surtaxer, mais un projet de vie à encourager. Cet impôt fictif pénalise les familles, les jeunes propriétaires et les retraités qui ont travaillé dur pour sécuriser leur avenir. Dire OUI le 28 septembre, c'est dire OUI à plus d'équité fiscale et à un meilleur accès à la propriété»

Jonathan Marty
Député, avocat



Le 28 septembre

OUI
à des impôts équitables